

REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

2025/064

Nombre de
Conseillers
en exercice : 15
présents : 9
votants : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre, le Conseil Municipal de la Commune de CUSSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Chapiteau de la Fontanelle, sous la présidence de Monsieur Dominique CHAMBON, Maire.

Date de convocation de l'Assemblée : le vingt-huit novembre deux mille vingt-cinq.

Présents : D. CHAMBON, R. GRENOUILLET, J. LEFORT, A. RAVET, R. DUFOUR, F. TOMAS, M. CERQUEIRA, D. JARDIN, B. DESCUBES

Excusés ayant donné pouvoir : F. GAILLARD, S. SAINTE-CATHERINE, V. TAILLEMAUD, S. TOUREAU

Absente(s) (sans procuration) : D. THOORIS, P. REY

Secrétaire : Josiane LEFORT

OBJET : INSTALLATION DES NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX SUITE A DES DEMISSIONS

En date du 08 octobre 2025, Le Conseil Municipal a pris connaissance de la démission de six conseillers municipaux.

Il s'agit de Madame Nathalie BARNY, Monsieur Patrick GIBAUD, Madame Christelle VIARD du groupe « Cussac Avant Tout » et de Monsieur Luc GABETTE, Madame Paula GABORIAU et Monsieur Frédéric CHALEIX du groupe « Cussac Demain ».

Conformément à l'article L.270 du Code électoral, le remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire est assuré par le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, sauf refus exprès de l'intéressé.

Dans ce cadre, la Commune de Cussac a proposé à Monsieur Sébastien TOUREAU, Madame Sylvie SAINTE-CATHERINE et Monsieur Vincent TAILLEMAUD, candidats suivants sur la liste « Cussac Avant Tout » et à Madame Solange FREDON, Monsieur Patrick REY et Madame Delphine THOORIS, candidats suivants sur la liste « Cussac Demain », de siéger au Conseil Municipal.

Madame Solange FREDON, par courrier en date du 22 octobre 2025, a renoncé au poste de conseiller municipal.

La Commune de Cussac a donc proposé à Monsieur Bruno DESCUBES, candidat suivant sur la liste « Cussac Demain », de siéger au Conseil Municipal.

Les commissions auxquelles ils participeront seront définies par délibération au prochain Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-4, R.2121-2 et R.2121-4 ;

Vu le Code électoral et notamment l'article L.270 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 relative à l'installation des conseillers municipaux ;

Vu le courrier de Mesdames Nathalie BARNY, Paula GABORIAU, Christelle VIARD, Messieurs Frédéric CHALEIX, Luc GABETTE, Patrick GIBAUD remis en mains propres le 08 octobre 2025 en Mairie portant démission de leur mandat de conseillers municipaux ;

Vu l'e-mail en date du 09 octobre 2025 de Monsieur le Maire de Cussac informant Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne de la démission de Madame Nathalie BARNY, Monsieur Patrick GIBAUD, Madame Christelle VIARD du groupe « Cussac Avant Tout » et de Monsieur Luc GABETTE, Madame Paula GABORIAU et Monsieur Frédéric CHALEIX du groupe « Cussac Demain » ;

Vu le courrier en date du 17 octobre 2025 de Monsieur le Maire de Cussac à l'attention de à Monsieur Sébastien TOUREAU, Madame Sylvie SAINTE-CATHERINE et Monsieur Vincent TAILLEMAUD, candidats suivants sur la liste « Cussac Avant Tout » et à Madame Solange FREDON, Monsieur Patrick REY et Madame Delphine THOORIS, candidats suivants sur la liste « Cussac Demain » leur proposant de siéger au Conseil Municipal ;

Vu le courrier en date du 22 octobre 2025 de Madame Solange FREDON par lequel elle renonce au poste de conseiller municipal ;

Vu le courrier en date du 28 octobre 2025 de Monsieur le Maire de Cussac à l'attention de Monsieur Bruno DESCUBES, candidat suivant sur la liste « Cussac Demain » lui proposant de siéger au Conseil Municipal ;

Vu le tableau du Conseil Municipal ci-annexé ;

Considérant qu'aux termes de l'article L.270 du Code électoral, et sauf refus express des intéressés, le remplacement des conseillers démissionnaires est assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu » ;

Considérant, par conséquent, que Monsieur Sébastien TOUREAU, Madame Sylvie SAINTE-CATHERINE et Monsieur Vincent TAILLEMAUD, candidats suivants sur la liste « Cussac Avant Tout » et Monsieur Patrick REY et Madame Delphine THOORIS, Monsieur Bruno DESCUBES, candidats suivants sur la liste « Cussac Demain » sont désignés pour remplacer Madame Nathalie BARNY, Monsieur Patrick GIBAUD, Madame Christelle VIARD du groupe « Cussac Avant Tout » et Monsieur Luc GABETTE, Madame Paula GABORIAU et Monsieur Frédéric CHALEIX du groupe « Cussac Demain » au Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

- Prend acte de la démission de Madame Nathalie BARNY, Monsieur Patrick GIBAUD, Madame Christelle VIARD du groupe « Cussac Avant Tout » et Monsieur Luc GABETTE, Madame Paula GABORIAU et Monsieur Frédéric CHALEIX du groupe « Cussac Demain »
- Prend acte de l'installation de Monsieur Sébastien TOUREAU, Madame Sylvie SAINTE-CATHERINE et Monsieur Vincent TAILLEMAUD, candidats suivants sur la liste « Cussac Avant Tout » et Monsieur Patrick REY et Madame Delphine THOORIS, Monsieur Bruno DESCUBES, candidats suivants sur la liste « Cussac Demain » en qualité de conseiller du Conseil Municipal.

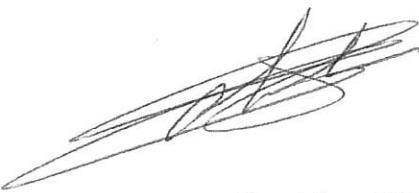
Fait et délibéré en Mairie de CUSSAC
Le 04 décembre 2025

Le Secrétaire de séance,



Josiane LEFORT

Le Maire,



Dominique CHAMBON



Affichée le : 08/12/2025

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat, via www.telerecours.fr

Le 08/12/2025

Le Maire , Dominique CHAMBON



DÉPARTEMENT
HAUTE-VIENNE
—
ARRONDISSEMENT
ROCHECHOUART

COMMUNE :
CUSSAC

Communes de 1 000
habitants et plus

Effectif légal du conseil municipal

15

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

- 1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	CHAMBON Dominique	12/02/1960	15/03/2020	297
Premier adjoint	M.	GRENOUILLET Rémi	03/11/1968	15/03/2020	297
Deuxième adjoint	Mme	LEFORT Josiane	25/02/1959	15/03/2020	297
Troisième adjoint	M.	RAVET André	19/08/1960	15/03/2020	297
Conseiller municipal	M.	DUFOUR Robert	29/12/1961	15/03/2020	297
Conseiller municipal	Mme	TOMAS Françoise	10/09/1957	15/03/2020	297
Conseiller municipal	Mme	JARDIN Dominique	08/02/1959	15/03/2020	297
Conseiller municipal	Mme	CERQUEIRA Maria	25/09/1971	15/03/2020	297
Conseiller municipal	M.	GAILLARD Frédéric	15/04/1973	15/03/2020	297
Conseiller municipal	Mme	SAINTE-CATHERINE Sylvie	10/10/1960	08/10/2025	297
Conseiller municipal	M.	TAILLEMAUD Vincent	04/07/1977	08/10/2025	297
Conseiller municipal	M.	TOUREAU Sébastien	03/02/1992	08/10/2025	297
Conseiller municipal	M.	REY Patrick	18/12/1962	08/10/2025	233
Conseiller municipal	Mme	THOORIS Delphine	22/04/1984	08/10/2025	233
Conseiller municipal	Mr	DESCUBES Bruno	06/03/1954	28/10/2025	233

Cachet de la mairie :



Certifié par le maire,
A Cussac, le 28 novembre 2025

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Dominique CHAMBON".

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.